




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-415**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1181893-DE-1-1 |
| Date de signature : 18/12/20 |
| Date de réception : vendredi 18 décembre 2020 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNE DE LA
ROCHELLE - PRÊT D'UN SQUELETTE DE BALEINE APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNE DE LA ROCHELLE - PRÊT D'UN SQUELETTE DE BALEINE APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par la Ville de La Rochelle pour le prêt d'un squelette de baleine, pour une exposition intitulée « Baleines, de Bangudae (Corée du Sud) à La Rochelle ». Cette exposition propose de découvrir la diversité de ces animaux et les liens qui les relie à différents peuples autour des mythes et des représentations, depuis les gravures préhistoriques des baleines de Bangudae (site coréen unique au monde) jusqu'au travail du Muséum de La Rochelle et des laboratoires de la Rochelle Université pour faire progresser les connaissances sur ces « monstres des mers ».

Cette exposition se déroulera du 12 décembre 2020 au 5 septembre 2021, dans le Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle.

Long de 4 mètres, le squelette appartient à un Rorqual à museau pointu qui s'est échoué en 1976 à Bandol. Ce spécimen fait partie de l'importante collection ostéologique de Monsieur Gaëtan Tardy donnée à la Ville d'Aix-en-Provence en 2011.

Par ce prêt, le muséum participe à la diffusion du savoir et assure la promotion des collections de la ville d'Aix-en-Provence et entretient le lien entre les institutions muséales de France.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre la Ville de La Rochelle et la Ville d'Aix-en-Provence
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2020-415 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA COMMUNE DE LA ROCHELLE - PRÊT D'UN SQUELETTE DE BALEINE APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 47 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

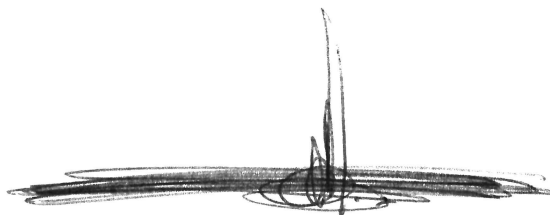
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00